

NEWSLETTER

JOYEUSES FÊTES



L'année de votre cabinet d'avocats

#1 Mathilde Robert nous a rejoint en mars dernier et intervient notamment en droit pénal des personnes, droit pénitentiaire et droits de l'Homme et libertés fondamentales

#2 Le [site internet](#) a été totalement refondu afin de vous permettre d'avoir une meilleure lisibilité sur les activités du cabinet

Un mot pour vous !



La période est difficile et nous tenions à vous remercier pour votre présence, votre fidélité et votre confiance. Cette crise sanitaire a mis à mal l'exercice de la matière pénale. Son exercice a été plus rude que d'habitude, tant nos libertés et nos droits ont été restreints et pour certains bafoués.

Nous nous tenons à vos côtés, particuliers, dirigeants d'entreprises, sociétés, institutionnels pour vous aider à naviguer dans cette période troublée.

Nous sommes heureux et fiers de travailler à vos côtés.

Alors, tout simplement merci !

Formations



Nous sommes intervenus auprès d'entrepreneurs au sein des incubateurs de la Frégate, spécialisée dans la restauration, ainsi que d'Agoranov, l'incubateur Sciences & Tech de Paris.

Nous avons également formé des avocats en matière de droit pénitentiaire et d'application des peines au regard de l'entrée en vigueur du bloc peine de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la Justice.

A noter dans vos agendas !



La prochaine formation se tiendra le 25 juin 2021 et sera dispensée auprès des avocats de la région Bourgogne avec pour thème les nullités en procédure pénale.

Actualités



Juliette Chapelle a été interviewée par Zoé Vilain pour le podcast A la Barre ! Retrouvez son interview [en cliquant ici](#)

Le cabinet a fait l'objet d'un article paru dans le magazine Décideurs Magazine. Retrouvez l'article [en cliquant ici](#)

Vous avez accès via le site internet du cabinet à un [cycle d'information sur le droit pénal et l'intelligence artificielle](#) traitant des aspects juridiques et éthiques de cette thématique grandissante

Lancement de [#Justeunmemo](#) sur le site internet du cabinet et sur les réseaux sociaux vous facilitant l'accès aux informations juridiques pertinentes en matière pénale et à l'activité de votre cabinet d'avocats

#3 Le paiement en ligne est accessible via notre [page WidrPay](#) pour simplifier le paiement des honoraires

#4 Vous avez été nombreux à assister à **nos formations sur la gestion du risque pénal**, notamment au sein des incubateurs de la Frégate et d'Agoranov

#5 Nous avons créé un **pôle conseil en risque pénal** afin de vous aider à gérer le risque pénal lié à votre activité

#6 Nous accélérons le **développement du pôle droit pénal international** avec la validation de la formation Justice pénale internationale

“

Votre situation est unique, notre stratégie aussi

Brève de formation



La Covid-19 ne nous arrêtera pas

Tous derrière nos écrans, nous avons travaillé et inventé de nouvelles manières d'interagir depuis l'arrivée de la covid-19.

C'est dans ce contexte que les incubés d'Agoranov, l'incubateur de Paris en Sciences & Tech, ont pu bénéficier d'une formation dispensée par Juliette Chapelle en avril sur la responsabilité pénale du dirigeant et de la société à l'aune des nouvelles technologies et des nouveaux modes de consommation.

Cette formation, à distance et interactive a été l'occasion de travailler sur les outils de gestion du risque pénal et l'appréhension du risque pénal dans les nouveaux modes de consommation autour d'exemples concrets (startup Choco, Deliveroo, Doctrine, Uber...).

Cette formation a été un véritable lieu d'échanges et de réflexions permettant d'aider les entrepreneurs à intégrer le risque pénal dans leur prise de décision et à développer des outils leur permettant de le gérer sans que ce risque ne représente une contrainte supplémentaire.

Nous sommes heureux d'avoir pu apporter aux entrepreneurs un regard nouveau sur la création et le développement de leur activité.

Brève de cabinet



Pour cette brève de cabinet, nous avons souhaité attirer votre attention sur ce dicton bien connu : "Tout vient à point à qui sait attendre" en vous présentant deux fables qui résument l'histoire judiciaire de deux de nos clients.

La morale de ces deux fables judiciaires se résume ainsi : gare aux procédures alternatives qui, si elles peuvent être une bonne solution dans certains cas, ne sont pas toujours en faveur de la personne poursuivie.

#7 Vous avez accès sur le site internet et sur les réseaux sociaux à

#Justeunmemo qui vous permet d'être régulièrement informé des actualités en matière pénale et d'améliorer vos pratiques professionnelles

#8 **Le droit pénal en un clin d'œil** vous permet d'avoir accès à une série d'infographie relative au droit pénal et à la procédure pénale. Vous retrouvez toutes nos infographies dans la section Actualités et Publications du site internet

“

Votre situation est unique, notre stratégie aussi

L'homme prétendument pressé et la fausse bonté procédurale

Gérant d'une société dans le secteur du BTP, il prenait sa voiture dès potron-minet tous les matins, avalant les kilomètres jusque tard le soir, Alors qu'il roulait sur une voie d'autoroute, un flash jaillit dans la pénombre de l'aube.

Le résultat de cette photographie fut fort inconvenant : le maudit appareil affichait un excès de vitesse à plus 200 km/h. Il vit son permis suspendu et des poursuites pénales engagées à son encontre,

Une ordonnance pénale fut prise le condamnant à une amende de 500 euros et à une suspension de son permis de conduire pendant 6 mois. Cette procédure évitant un procès et gommant l'aléa judiciaire pu être interprétée comme un geste de bonté de la part de l'institution judiciaire.

Point ne fut l'avis du gérant qui immédiatement s'opposa à cette décision et se retrouva devant le tribunal de police, risquant une suspension de permis allant jusqu'à 3 ans et une interdiction de conduire certains véhicules. Le gérant risquait tout simplement de ne plus pouvoir travailler.

Il fit appel au cabinet Chapelle Avocat qui obtint une relaxe, les contrôles du radar n'ayant pas été effectués conformément à la loi. Un doute subsistait donc sur la vitesse réelle de l'intéressé lors du contrôle radar.

Un simple rappel à la loi pas si simple

Un gérant d'un magasin alimentaire se retrouvait bien embêté. Un long et complexe contrôle de l'inspection du travail avait conclu à des irrégularités concernant notamment le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Le procureur de la République proposa un rappel à la loi avec pour obligation de modifier un certain nombre de règles internes à l'entreprise.

Nous conseillâmes à notre client de ne pas accepter, la loi ne prévoyant aucune obligation pour lui de se plier aux exigences du procureur de la République.

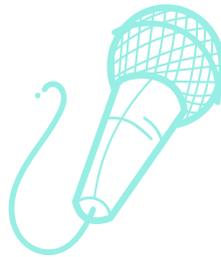
Nous nous retrouvâmes devant le tribunal correctionnel. Conclusions déposées, nous plaidâmes l'interprétation erronée de la loi en matière d'hygiène et de sécurité par le procureur de la République.

Le tribunal correctionnel, fort bien éclairé, relaxa notre client.

“

*Votre situation est
unique, notre
stratégie aussi*

Vous avez la parole



Madame Adélia Mourao a bien voulu prendre la parole pour vous parler du cabinet Chapelle Avocat.

Elle s'est constituée partie civile avec deux de ses frères et une de ses sœurs dans le cadre de l'information judiciaire ouverte après la mort par arme à feu de son frère près de Bourges. Elle contacte le cabinet Chapelle Avocat après 2 ans d'instruction où, selon elle, rien ne bouge.

Pourquoi avoir choisi le cabinet Chapelle Avocat ?

Nous recherchions un nouvel avocat car nous avons le sentiment et l'intime conviction de ne pas être du tout écoutés et pris au sérieux dans notre combat pour obtenir la vérité sur l'assassinat de notre frère. Une personne qui connaissait le cabinet Chapelle Avocat nous l'a conseillé car pour lui toutes les qualités dont nous avons besoin correspondaient à la politique du cabinet.

Selon vous, quelles sont les principales qualités du cabinet Chapelle Avocat?

Compétences, connaissances, réactivité, écoute et humanité.

Si vous deviez définir le cabinet Chapelle Avocat en un mot, lequel serait-il ?

En un seul mot, c'est difficile... Je dirais efficacité, humanité et ténacité.

Que peut-on vous souhaiter pour 2021 ?

La vérité sur l'assassinat de mon frère et l'arrestation des coupables.



ChapelleAvocat

Votre **situation est unique**, notre **stratégie aussi**

Cabinet d'avocats pénalistes
Défense pénale et conseil en gestion du risque pénal

2 rue de la Planche - 75007 Paris
T.: 06.99.66.48.50 | F.: 01.84.10.80.95
cabinet@chapelleavocat.com | www.chapelleavocat.com



“

*Votre situation est
unique, notre
stratégie aussi*